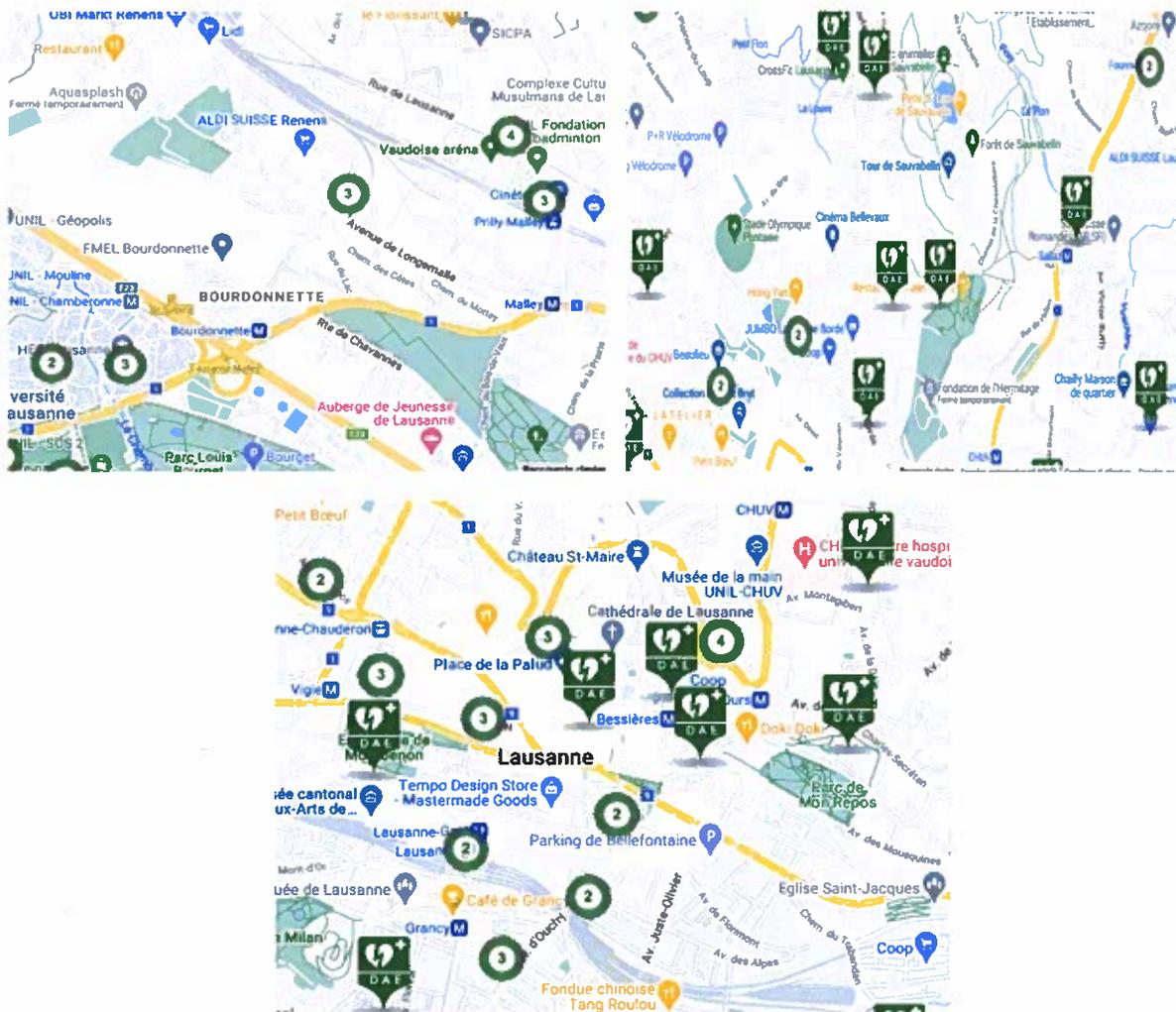


Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Question écrite
Titre :	Défibrillateurs à Lausanne : comment mieux les répartir ?
Initiant :	Mountazar Jaffar

La répartition des défibrillateurs situés sur le territoire de la commune de Lausanne n'est à ce jour pas satisfaisante. En effet, ces objets indispensables de premier secours ne sont pas répartis de manière égalitaire selon les quartiers et les zones habitées. Si les habitants des zones et quartiers les plus centrés bénéficient d'un accès rapide à un défibrillateur dans l'attente des professionnels de santé, ce n'est pas le cas d'autres habitants. À titre d'exemple, dans le quartier de la Bourdonnette, en cas de malaise cardiaque, les habitants devraient, au plus proche, se rendre à l'avenue de Longemalle ou sur le campus de l'université durant les heures d'ouverture des bâtiments. La situation est également similaire dans le nord de Lausanne, comme en témoignent les extraits photos ci-dessous¹ :



¹ La répartition des défibrillateurs se trouve sur le lien suivant : <https://vaud.momentum.dos-group.com/dae/index>

Afin de réfléchir aux possibilités d'installer des défibrillateurs là où il est nécessaire afin de possiblement sauver des vies, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle est l'appréciation de la Municipalité concernant la répartition des défibrillateurs sur le territoire communal ?
2. Quelles sont les compétences respectivement de la commune et du canton en matière de défibrillateurs publics ?
3. Une voire plusieurs collaborations pourraient-elles être envisagées avec des acteurs privés tels que les gérances ou les commerces, afin d'installer des défibrillateurs dans certains quartiers ?
4. Quelles sont les marges de manœuvres dont la Municipalité dispose afin d'offrir un plus grand nombre de défibrillateurs dans les quartiers et zones en besoin ?

Lausanne, le 5 décembre 2023

Mountazar Jaffar

